

ABONNEMENT.

SAUMUR. En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste. et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames. — . . . 30 Faits divers. — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 FÉVRIER

Chronique générale.

On annonce une prochaine réunion plénière des groupes radicaux de la Chambre des députés pour élaborer le programme des élections générales.

Cette réunion se tiendrait au lendemain du vote portant rétablissement du scrutin de liste.

Seraient invités à y assister, non-seulement les députés inscrits à l'extrême gauche et à la gauche radicale, mais encore tous les membres de la Chambre qui ne font partie d'aucun groupe et qu'on désigne généralement sous le nom d'indépendants.

L'extrême gauche voudrait que le principe de la revision par une Constituante figurât en tête du programme; les députés plus modérés combattent cette idée.

La séparation des Églises et de l'Etat et la réduction du service militaire à trois ans obligatoire pour tous constitueraient les autres points essentiels du programme commun.

L'ARMÉE COLONIALE.

La commission de l'armée s'est réunie hier matin pour entendre le général Lewal sur son projet relatif à l'armée coloniale.

Le ministre de la guerre propose de porter de 30 à 40 le nombre des bataillons de chasseurs; ces dix nouveaux bataillons seraient formés au moyen des cadres de l'infanterie de marine.

Sur les quarante bataillons ainsi obtenus, seize seraient affectés, avec certaines troupes d'Afrique, aux besoins coloniaux et constitueraient l'armée coloniale.

Les vingt-quatre autres bataillons de chasseurs resteraient attachés aux corps d'armée ou affectés au service de la mobilisation.

En terminant, le ministre a déclaré qu'il

ajournait l'organisation de l'armée coloniale, telle qu'il la comprend jusqu'au moment où la Chambre discutera la loi des cadres.

En attendant, et comme mesure transitoire, il accepte, sauf quelques modifications de détail, le projet de la commission. Il réclame seulement le rattachement des troupes de la marine au ministère de la guerre.

Voici comment se décomposent les votes des membres du cabinet, sur l'amendement de M. Graux (droit de 5 francs sur les blés étrangers):

MM. Jules Ferry, Waldeck-Rousseau, Fallières, Martin-Feuillee, Méline, Cocher, Noiret, Baïhaut et Félix Faure ont voté pour;

MM. Raynal, Rouvier, Laroze, ont voté contre.

Parmi les députés, MM. Ranc, Spuller et Antonin Proust ont également voté contre.

Le ministre est brave et Waldeck-Rousseau est un héros. Il vient de décréter l'expulsion de trois socialistes allemands convaincus d'avoir pris part aux obsèques civiles et inciviles de feu Jules Vallès. Mais pourquoi n'a-t-il pas pris cette héroïque décision au lendemain de la manifestation? Parce que, disent les mauvaises langues, il attendait l'autorisation de M. de Bismark.

Le ministre de la justice vient d'adresser une circulaire aux procureurs généraux pour les inviter à faire connaître dans le plus bref délai possible les magistrats de leur ressort qui, soit par infirmités ou pour toute autre cause, ne pourraient plus exercer leurs fonctions d'une manière active.

C'est une nouvelle exécution qui se prépare.

M. Adolphe Pieyre a déposé un amendement à la proposition du scrutin de liste, en

vertu duquel le vote serait obligatoire. Tout électeur qui, sans motif sérieux, se serait abstenu, serait passible d'une amende de 50 à 400 fr.

LE DISCOURS DE LÉON XIII.

A la suite de l'adresse lue au Saint-Père par le président des chefs d'industrie français, S. S. Léon XIII a prononcé le discours suivant:

« C'est avec une particulière satisfaction, très-chers fils, que Nous agréons les sentiments si profondément chrétiens que vous venez de Nous exprimer. Nous Nous réjouissons vivement de cette nouvelle manifestation de foi des associations catholiques de France et notamment de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, que vous représentez ici, en ce moment. Cette œuvre est digne de toute louange, et Nous ne pouvons qu'approuver hautement la pensée qui vous en a inspiré la création. Effrayés du désordre et de la confusion engendrés dans les idées et dans les mœurs par les doctrines révolutionnaires, vous vous êtes déterminés à étudier, à la lumière de l'enseignement chrétien, les grandes vérités sociales, et à les propager plus spécialement dans les classes industrielles.

Vous avez constaté que les maux qui affligent la plupart des familles appartenant à ces classes, sont dus surtout à l'abandon des pratiques religieuses, et à l'influence des mauvaises principes. Et, en effet, l'ouvrier qui ne trouve plus dans la religion le soutien et la consolation dont il a besoin, plus que tout autre, pour supporter les pénibles conséquences de son humble situation, cherchera son bien-être dans les jouissances les plus basses et donnera un libre cours à ses plus viles passions, au détriment de son bonheur moral et au grand péril de la société tout entière. Des faits récents et nombreux en sont, hélas! une preuve terrible et sans réplique.

» Nous vous félicitons, par conséquent,

très-chers fils, des généreux efforts que vous ne cessez de faire pour ramener aux principes du christianisme les nombreuses familles vouées au travail de l'industrie, et Nous applaudissons aux consolants résultats obtenus jusqu'à ce jour. Continuez à les développer de plus en plus pour le plus grand bien de tous, des ouvriers surtout. Les agitateurs prétendent se servir d'eux comme d'instrument pour satisfaire leur propre ambition. Ils les trompent par de vaines promesses; ils les flattent en exaltant leurs droits sans parler jamais de leurs devoirs; ils excitent dans leurs âmes la haine des propriétaires et des riches; enfin, quand ils jugent le moment favorable à leurs pernicieux desseins, ils les lancent dans des entreprises audacieuses, où les meneurs seuls trouvent leur compte.

» Ainsi n'agit pas l'Église de Jésus-Christ. Comme une mère aimante et désintéressée, elle ne veut et n'ambitionne que le bonheur de ses enfants; elle applique à leurs maux les seuls remèdes efficaces; car elle seule a le secret des difficiles problèmes sociaux qui agitent le monde. Nous-même, dans plusieurs circonstances, Nous avons indiqué ces remèdes. Nous avons exhorté les catholiques fidèles de tous les pays à ressusciter les sages institutions ou corporations ouvrières, qui, en des temps meilleurs, sont nées et ont fleuri sous l'inspiration de l'Église, au grand avantage, tant spirituel que temporel, des classes pauvres et laborieuses.

» Avec la facilité de remplir les devoirs de la piété chrétienne, ces institutions assurent à l'ouvrier l'éducation, et une instruction convenable pour ses enfants; l'assistance et de charitables secours en cas de maladie ou d'infortune, et un soutien pour sa vieillesse. Elles mettent dans le cœur de tous l'amour à la place de la haine, qui trop souvent isole les ouvriers de leurs patrons. Aux ouvriers, elles inspirent le respect et l'obéissance, la fidélité et le dévouement dans le travail; aux patrons, elles rappellent que les chrétiens de toutes les conditions sont des frères en Jésus-Christ;

81 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XI

LA TRAHISON (suite).

Les cinq prétendus marchands se levèrent à leur tour; deux d'entre eux allèrent à la porte, trois à la fenêtre. Rouget vit ce mouvement et sentit ses cheveux se dresser sur sa tête.

Mais l'homme au paletot s'approcha tranquillement de lui, et lui parla à voix basse, de manière que nul n'eût entendu de personne:

— Vous vous nommez Louis Moreau, n'est-ce pas?

— Oui.

— Vous avez un passeport à faire viser?

— Oui.

— Un passeport pour la Belgique?

— Oui.

— Eh bien! suivez-moi sans crainte. Je viens de la part d'une personne qui s'intéresse vivement à vous, et que je n'ai pas besoin de nommer. Elle vous attend à la mairie. Je vais vous accompagner: votre passeport sera mis en règle, et puis,

après... bon voyage!

Rouget soupira longuement. Toutes ses craintes s'évanouirent à la fois. Ainsi, au moment même où il se croyait trahi et vendu, sa cousine s'occupait de lui et achevait de le sauver! Le braconnier rougit de ses folles terreurs et alla serrer la main des cinq marchands stupéfaits:

— Au revoir! au revoir! disait-il. Dans une heure d'ici je reviendrai vous offrir une autre bouteille.

— C'est nous qui vous l'offrirons, dit Sureau en ricanant.

Quelques secondes après, Rouget sortait de l'auberge du Lion-d'Or accompagné de l'inconnu qui était venu au nom de sa cousine.

Pour la première fois de sa vie, l'aubergiste ne se fit pas payer; il est permis de croire qu'il était payé d'avance, ou qu'il le fut plus tard!

Au moment où Rouget sortait de l'auberge et entrait dans la rue, une carriole arrivait au galop et trois hommes descendaient précipitamment.

C'était le père Pouplard, suivi du Potard et de Baptiste.

Le vieillard s'élança vers l'aubergiste.

— Bonjour, Pohn! dit-il. Comment allez-vous?

— Pas mal! répondit nonchalamment l'aubergiste. Faut-il mettre votre cheval à l'écurie? Il a bien chaud. Vous avez donc galopé depuis Durtal?

— Il ne s'agit pas de cela, dit Pouplard qui

venait d'apercevoir la carriole de la Milcent. Où est donc la femme qui conduisait cette carriole?

Pohn leva lentement sa tête énorme, et ébaucha un mauvais sourire:

— Elle est sortie, dit-il.

— Et l'homme qui l'accompagnait? demanda vivement le vieux braconnier.

— L'homme! quel homme? Je n'ai vu personne.

— Mais si, il devait y avoir un homme avec elle, de petite taille, coiffé d'un bonnet, et...

A ce moment, le Potard arrêta court le père Pouplard et l'entraîna dans un coin.

— Tout est perdu, murmura-t-il à voix basse. L'auberge est pleine de gendarmes déguisés; j'en ai vu cinq que je connais depuis longtemps, vêtus en marchands de bœufs.

— Rouget est pris! s'écria Baptiste. Sauvons-nous!

— Patience! dit le père Pouplard. Allons à l'auberge voisine. Ce coquin de Pohn est dans le secret. Il paiera cher sa complicité. Ah! la Milcent, je le retrouverai!

En proférant ces menaces, le père Pouplard revint à l'aubergiste.

— Décidément, dit-il, vous n'avez vu personne avec cette femme?

— Non, fit Pohn.

— C'est bon, dit Pouplard. Alors nous allons le chercher ailleurs.

— Au revoir, messieurs, dit l'aubergiste. Prenez garde à votre cheval, il a trop chaud; c'est malsain.

Quelques minutes après, les trois braconniers laissaient leur voiture à l'auberge de la Licorne, située à cent mètres du Lion-d'Or, et sortaient aussitôt pour chercher des renseignements auprès de leurs amis.

Le Potard déclara qu'il allait monter la garde autour du tribunal et de la prison; Baptiste rôda près de la mairie, et le père Pouplard alla droit chez un braconnier de ses amis, établi au Mans depuis une dizaine d'années.

Rendez-vous fut pris à la Licorne pour le soir, afin de se communiquer les renseignements obtenus.

Pendant ce temps, Rouget suivait tranquillement son guide. Au détour d'une rue, il aperçut de nouveau l'homme à la limousine qui marchait à cent pas derrière lui, sur le trottoir.

Il voulut aller à lui, mais l'inconnu l'arrêta net:

— Pas de sottises, dit-il d'un ton de commandement. Suivez-moi et allons vite à la mairie. N'oubliez pas qu'on nous attend.

Rouget ne demandait pas mieux que d'en finir, et laissant là le paysan obstiné qui le suivait depuis deux jours, il suivit rapidement son guide.

Après dix minutes de marche, les deux hommes arrivèrent en face d'un monument de couleur sombre et d'aspect sinistre.

que la justice doit présider à tous leurs actes; que la charité et la douceur doivent tempérer le commandement et les reproches. — Grâce à l'influence de ces salutaires institutions, on verra bientôt cesser cette guerre fratricide dont vous parliez tout-à-l'heure, et qui, inconnue des siècles de foi, exerce aujourd'hui de si terribles ravages.

» Pour ce qui vous concerne, très-chers fils, vous avez obéi à Nos paternelles exhortations, en formant des associations religieuses au sein même de vos établissements industriels. Vous avez compris, en outre, que pour assurer le succès et la durée de votre œuvre, il fallait vous laisser guider par les Pasteurs proposés au gouvernement de votre diocèse. A votre exemple, Nous voulons l'espérer, tous les catholiques influents, faisant taire les dissentiments de partis qui sont une source de faiblesse, chercheront à s'unir dans un même esprit, pour travailler de concert à l'application et au développement des principes chrétiens dans toutes les classes de la société, et plus particulièrement pour soutenir les œuvres ouvrières et toutes celles qui ont pour but de favoriser l'éducation religieuse de la jeunesse parmi le peuple.

» Ce sera là, sans nul doute, un des moyens les plus sûrs et les plus efficaces pour guérir les maux du présent et pour préparer à l'Église et à la société civile un avenir meilleur. A cette fin, et pour fortifier votre courage, très-chers fils, Nous sommes heureux de répondre au désir qui vous réunit aujourd'hui autour de Nous, et Nous vous accordons de tout cœur, à vous et à vos familles, aux nombreux chefs d'usine dont vous êtes les délégués, et à tous les ouvriers qui font partie de vos pieuses associations, la Bénédiction Apostolique.»

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Les renforts ont dû arriver hier à Hanoi. Les dépêches de service du général Brière de l'Isle, reçues au ministère de la guerre, portent que le général se préoccupe de l'installation d'un chemin de fer Decauville entre Hanoi, Langson et Chu.

Le général Brière de l'Isle a quitté Hanoi dans la matinée de mardi dernier pour se rendre à Tuyen-Quan.

Il faut s'attendre à recevoir d'un moment à l'autre un télégramme du commandant du corps expéditionnaire annonçant que cette place a été dégagée des bandes qui se sont détachées de l'armée du Yunnan dont le point de concentration se trouverait à mi-chemin de Tuyen-Quan.

Le général Brière de l'Isle ne songerait pas à pousser actuellement jusqu'à Loakai. Il se bornerait à occuper sur la route de cette place forte tous les points sur lesquels il pourrait s'appuyer, quand l'heure lui semblera propice pour engager l'action projetée.

Il n'est pas probable que la marche sur Loakai ait lieu avant les derniers jours du mois de mars.

D'ici là, le général de Négrier aura pro-

cedé à l'occupation de That-Ké, et terminé les préparatifs nécessaires en vue d'une expédition éventuelle sur la frontière du Kouan-Si. Tout semble indiquer que la campagne militaire prendra fin au Tonkin vers la fin du mois d'avril.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — D'après le *Daily-News*, dans le cas où le ministère actuel serait mis en demeure de donner sa démission, le marquis de Salisbury serait décidé à dissoudre immédiatement le Parlement et à faire appel au pays.

LES ANGLAIS AU SOUDAN.

Souakim, 27 février.

Les insurgés ont détruit, pendant les deux dernières nuits, trois forts avancés, sans faire sauter les mines qu'avaient préparé la brigade navale et le génie.

Ils ont enlevé deux mille sacs de sable environ et ont fait d'autres dégâts.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 février.

Le marché est beaucoup plus agité aujourd'hui par suite des mauvaises nouvelles reçues de Londres, où les Consolidés ont perdu 3/8 à 98 5/16 sur la défaite des troupes anglaises au Soudan.

Au début de la séance, nos fonds publics ont éprouvé un vit mouvement de recul, mais la clôture est un peu meilleure; ils s'inscrivent: le 3 0/0 à 81.52, l'amortissable à 83 fr., et le 4 1/2 à 109.67.

Le Crédit Foncier n'a pas beaucoup varié à 1,335 fr. La tenue des obligations de cette société est satisfaisante.

L'Obligation 1883, productive d'un intérêt de 15 francs et remboursable à 500 fr. comme les Obligations 3 0/0 des grandes Compagnies de chemins de fer, atteint maintenant les cours de 365 fr., ses progrès sont constants.

La Banque de Paris est plus lourde à 786. Sur la Banque d'Escompte les demandes se sont un peu ralenties, mais ne tarderont pas à reprendre aussitôt que le marché sera plus calme.

La Société Générale conserve de bonnes tendances aux environs de 480 fr.

Excellente tenue des titres de la Compagnie Est-Algérien dont les cours ne sont pas en rapport avec le revenu.

Les Chemins Méridionaux se montrent très-fermes à 688.75.

L'action Canal de Panama a varié de 490 à 488 francs.

Subissant l'influence des mauvaises nouvelles du Soudan, l'Italien fléchit à 97.60; ce cours sera bientôt dépassé, car un mouvement de hausse est à prévoir en liquidation.

Nos Chemins de fer finissent: le Midi à 1,170, le Nord à 1,670, l'Orléans à 1,365.

Chronique militaire.

LES RÉSULTATS D'UNE MAUVAISE MESURE.

On lit dans le *Journal du Loiret*:

« Nous avons sous les yeux une lettre émanant d'un de nos jeunes compatriotes, sous-officier dans un régiment que nous n'avons pas à indiquer. Elle fait ressortir l'irritation profonde, nous dirons même

— Que voulez-vous, messieurs? demanda-t-il. Et tout en parlant ainsi, il ferma la porte et se plaça devant.

Le braconnier remarqua ce mouvement, et jeta un coup d'œil furtif sur la fenêtre. Elle était grillée. Rouget sentit à nouveau la terreur l'envahir.

Le douloureux drame de sa vie allait prendre fin. Ce fut l'inconnu qui répondit au soi-disant greffier.

— Nous venons, dit-il, faire viser un passeport.

— Où est ce passeport? demanda brusquement le géant, qui semblait avoir hâte d'en finir.

— Le voici, dit timidement Rouget.

Et tout en parlant ainsi, le braconnier, qui cherchait à retrouver son aplomb, fouilla toutes ses poches jusqu'à ce qu'il eût saisi le lambeau de papier timbré qu'il portait précieusement sur sa poitrine.

Le silence le plus profond régnait dans la salle: on eût dit qu'il n'y avait personne au tribunal. Rouget entendait distinctement battre la pendule placée sur la cheminée.

Peu à peu, la physionomie du prétendu greffier s'enflammait: ses yeux lançaient de tels éclairs que le braconnier n'osait en soutenir l'éclat.

Il se sentait perdu sans recours, toute sa force l'abandonnait. Ses jambes chancelaient sous lui.

Le greffier saisit brusquement le papier timbré de sa main gauche, et le jeta, sans le lire, sur la

table.

l'exaspération générale qu'a soulevée, dans l'armée, la mesure arbitraire prise par le ministre de la guerre concernant le renvoi de 25,000 hommes de la classe 1880. Le mécontentement est vif, surtout, chez ceux qui voient partir des hommes ayant à peine quinze mois de service, tandis qu'eux-mêmes, comptant déjà quarante mois de présence au corps, seront retenus jusqu'après les manœuvres d'automne. Il est plus vif encore dans les divers régiments de cavalerie et d'infanterie de ligne, qui profitent à peine du licenciement des 25,000 hommes.

» La lettre en question mentionne des faits graves, à la réalité desquels nous ne pouvons croire, mais dont le bruit seul, répandu dans l'armée, n'a pas manqué de produire un effet désastreux.

» On dit, par exemple, que, dans certains corps, on a renvoyé, non-seulement des hommes des classes de 1880 et 1881, mais encore de celle de 1882. On dit aussi que cette mesure a provoqué, dans ces corps, une indignation si grande que les hommes y parlent de s'en aller en bande, c'est-à-dire désertier à l'intérieur.

» On dit plus: de Poitiers, un certain nombre d'artilleurs seraient arrivés à Tours, il y a quelques jours, en tenue de garde d'écurie et auraient bousculé la patrouille qui avait voulu les arrêter. Au camp de Châlons, un escadron de cuirassiers aurait refusé de se lever, le jour du renvoi des *préférés*, et ne seraient pas descendus au passage de l'après-midi.

» Des faits analogues se seraient également passés au 12^e cuirassiers, en garnison à Angers.»

Nous n'avons pas entendu parler des faits relatés par notre confrère, en ce qui concerne les artilleurs de Poitiers et les cuirassiers d'Angers, et jusqu'à plus ample information, nous les tenons pour controuvés. Aussi, sommes-nous entièrement de l'avis du *Journal de Loiret* quand il ajoute:

« Encore une fois, nous ne demandons pas mieux que de voir ces bruits démentis; mais s'ils sont faux, il n'est que trop regrettable, au point de vue de la discipline générale de l'armée, qu'ils aient pu avoir cours dans l'armée; il est regrettable surtout qu'ils aient été provoqués par une mesure de l'autorité supérieure que tout le monde s'accorde à blâmer énergiquement. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

BATAILLON SCOLAIRE DE SAUMUR.

Par décision du général commandant la 35^e brigade d'infanterie, en date du 25 février 1885, M. Duperré, Henri, caporal de la réserve de l'armée active, a été nommé instructeur au collège communal de Saumur.

Puis, il porta sa main droite à sa poitrine, dans la poche intérieure de son paletot, et l'inconnu qui avait conduit Rouget au tribunal s'écarta de trois pas.

— Comment vous appelez-vous? demanda le géant d'une voix terrible, qui ressemblait peu à celle d'un greffier.

Le braconnier frissonna; à peine eut-il la force de répondre:

— Louis Moreau.

— C'est faux! cria le géant; vous êtes Rouget, je vous arrête!

Et, sortant sa main droite de sa poitrine, il braqua un revolver chargé sur la tête du braconnier.

Celui-ci fit instinctivement deux pas en arrière; mais au même instant un grand bruit se fit entendre. Deux portes s'ouvrirent.

Le vieux Michel s'élança, poussant un seul cri:

— A moi!

Et le premier, il se jeta sur Rouget et le tint à bras-le-corps.

Mais en même temps quatre autres gendarmes virent à son aide.

En un clin d'œil, Rouget fut saisi et garrotté. Il ne fit d'ailleurs aucune résistance. Ses yeux roulaient, effarés, dans leurs orbites: son cœur battait à rompre sa poitrine!

Quand les bras et les jambes de son adversaire

LE CRIME DE DOUCES.

On écrit au *Patriote de l'Ouest*:

« Le crime de Doué ayant été raconté avec beaucoup de détails plus ou moins exacts par les journaux de Saumur, j'avais jugé inutile de vous en parler. Cependant je connais l'affaire et la version que je lis dans votre numéro d'aujourd'hui contient des erreurs qu'il y a lieu, je crois, de rectifier.

» D'abord c'est bien à Douces, commune assez importante près de Doué, et non à Doué même que le crime a été commis, et c'est l'adjoint de cette commune, M. Marquet, qui assiste le parquet et le juge d'instruction dans leurs investigations.

» Ensuite, la femme assassinée ne s'appelait pas veuve Courtin, mais bien Anne Courtin, veuve d'Antoine Sozanne.

» L'assassinat découvert à onze heures a dû avoir lieu, d'après le médecin expert, vers cinq heures du matin, et les présomptions qui pesaient sur le neveu de la victime, le nommé Charles-Antoine Courtin, âgé de dix-neuf ans, né à Brossay, récemment sorti de la maison centrale de Fontevault, où il purgeait une condamnation pour vol, ont aujourd'hui fait place à la certitude: aussi cet individu est-il activement recherché.

» Il est soupçonné également d'être l'auteur du meurtre commis le même jour à Étables, commune de Charrais (Vienne), dans des conditions à peu près analogues.»

ANGERS.

Les fêtes du Concours régional. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Angers au mois de mai prochain:

Samedi 9 mai. — Le soir, concert au Mail, illumination de l'Hôtel-de-Ville, retraite aux flambeaux.

Dimanche 10. — Ouverture des expositions horticoles et scolaires, courses de vélocipèdes. Le soir: Concert au Mail, feux de Bengale, etc.

Lundi 11. — Ouverture du concours régional, essai public des machines et instruments. Le soir: Concert au Mail.

Mardi 12. — Concert au Mail, représentation extraordinaire au Grand-Théâtre.

Mercredi 13. — Opérations du jury des produits agricoles, réception des animaux. Le soir: Grand concert choral et instrumental par les sociétés qui prendront part au festival.

Jeudi 14. — Opérations du jury des animaux, festival, grande illumination du jardin.

Vendredi 15. — Ouverture du concours hippique et du concours de tir. Le soir: Concert au Mail.

Samedi 16. — Suite du concours de tir, concours pour le prix d'honneur, concert au Mail, grand bal de charité.

Dimanche 17. — Fête de gymnastique, concours de pompes, distribution des récompenses du concours régional, feu d'artifice.

Grand-Théâtre. — Les études de *Marius* sont poussées activement. On attend *Marius*

furent solidement attachés, le vieux Michel des ses hommes, et se redressant, croisa les bras sur sa poitrine.

— Enfin! cria-t-il. Le voilà donc pris, ce Rouget! Le braconnier leva lentement les yeux sur le gendarme de Durtal: un sanglot, dit-on, lui échappa. Sa forte nature était vaincue. L'homme même était terrassé; les instincts paternels reprirent dessus:

— Ah! mes chers enfants! murmura-t-il: deveniez-vous sans moi?

— Mon commandant, demanda le vieux Michel au géant qui remettait en place son pistolet, faire de Rouget, maintenant?

Le commandant de gendarmerie, auquel était échu l'honneur d'arrêter le braconnier, hésita un instant, puis il crut devoir dégager sa responsabilité:

— Notre rôle est fini, dit-il, qu'on aille prévenir M. le procureur et M. Benoist.

Quelques instants après, le procureur impérial du Mans et M. Benoist entrèrent au greffe. M. Benoist était rayonnant! Il fit partir deux ou trois dépêches pour Angers, La Flèche et Sablé, annonçant son facile triomphe.

On prit les noms et prénoms de Rouget, on mit au greffe le procès-verbal fut immédiatement dressé. Sur la recommandation de M. Benoist, le casier de force fut passé au braconnier, et on lui mit des menottes aux mains.

Enfin, la voiture cellulaire fut avancée: les gendarmes qui attachaient les jambes de Rouget furent noués, et les quatre gendarmes, saisissant le braconnier par les bras, l'entraînèrent hors du greffe.

(A suivre.)

Ch. SAINT-MARIN

Sur le fronton se détachaient en lettres d'or ces deux mots:

Tribunal civil

Ce n'était donc pas la mairie: mais Rouget ne savait pas lire et il ne soupçonna pas un instant la bonne foi de l'inconnu. Cependant on dit qu'en apercevant le triste monument, le braconnier eut comme un pressentiment fatal, et voulut fuir.

Mais il était trop tard: il fallait aller jusqu'au bout. M. Benoist avait décidé que Rouget serait arrêté au tribunal, afin de pouvoir dire ensuite:

« Les gendarmes et les soldats n'ont pu prendre cet homme après trois années de poursuite, tandis que moi, je le fais venir au greffe de son plein gré; je le ferai aller à la prison, si je le voulais. »

Voyant en effet que la fuite était désormais inutile, Rouget ne voulut pas perdre le fruit de son voyage, gravit les marches du tribunal, et pénétra dans le vestibule.

Le concierge ferma la porte derrière lui.

Une minute après, Rouget entra dans la salle du greffe, à la suite de son mystérieux conducteur.

Il n'y avait dans la salle qu'un homme de quarante ans environ, correctement vêtu, d'un extérieur distingué, les yeux vifs, la moustache retournée, l'allure toute militaire.

Sa taille était gigantesque. Quand il se leva pour recevoir les deux hommes qui entraient, il dépassa Rouget de toute la tête.

net aujourd'hui samedi et la première aura lieu mercredi. D'importants décors sont dressés pour la circonstance par M. Allain. La direction apporte tous ses soins à cet important ouvrage qui doit clôturer brillamment la gestion de l'Association artistique d'Angers.

Association artistique. — Demain dimanche, 222^e concert populaire, grand Festival en l'honneur de J. Massenet, membre de l'Institut.

Le Roi de Lahore, ouverture.
Scènes de Féerie, suite d'orchestre, dédiée à l'Association artistique d'Angers. Cortège. Ballet. Apparition. Bacchanale.
La Vierge (dernier sommeil de la Vierge). Violoncelle. M. Weber.

Scènes alsaciennes (sous les tilleuls). Clarinette. M. Molé. Violoncelle. M. Weber.

Don César de Bazan, entr'acte.
Scènes pittoresques, air de ballet.
Les Erinnyes (la Troyenne regrettant sa patrie). — Danse des Saturnales.

On voit que le programme est entièrement composé d'œuvres de Jules Massenet.

LA FLECHE.

Dans une réunion tenue mercredi à La Flèche, les conservateurs ont décidé de présenter un candidat pour l'élection législative du 15 mars.

L'honorable M. de Neufbourg, récemment élu conseiller général, a accepté la candidature.

EST-CE UN CRIME ?

Samedi dernier, un terrassier, employé aux travaux du chemin de fer de Tours à Savigny, a trouvé dans un champ dépendant du domaine de Fresne, à proximité de la route de Châteaurenault à Montoire, le cadavre d'un homme inconnu dans le pays.

La gendarmerie, prévenue, manda un médecin de Châteaurenault, mais celui-ci déclara qu'il ne lui était pas possible, à première vue, de se prononcer formellement sur les causes de la mort.

Le parquet de Vendôme fut alors avisé, et les magistrats se rendirent sur les lieux, accompagnés de M. le docteur Chaulard, qui procéda à l'autopsie du cadavre.

Des blessures furent constatées à la tête; mais comme, d'autre part, l'examen du cerveau permit d'établir que le malheureux était atteint d'épilepsie, il est difficile de se faire une opinion bien établie.

Ce qui nous porterait à croire à un crime, c'est que les poches de la victime avaient été retournées, et qu'on ne trouva sur lui ni argent ni papiers.

La justice continue ses informations. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

CHRONIQUE MUSICALE ET THÉÂTRALE.

La saison théâtrale va bientôt toucher à sa fin. Encore quatre ou cinq représentations, et la troupe d'Angers aura terminé, cette année, les voyages hebdomadaires qu'elle fait pendant six mois à Saumur.

On nous annonce, pour lundi prochain, l'excellente bouffonnerie nouvelle de Grenet-Dancourt, *Trois femmes pour un mari*, représentée plusieurs fois déjà avec succès chez nos voisins, et dans laquelle MM. Labranche, Lamy, Leprin, Recurt, Allain, M^{me} Cantrelle, Allain, Marie Soll et Savigny sont étourdissants de verve et de gaieté. Le spectacle sera complété par les *Charbonniers*, cette charmante opérette maintes fois applaudie et qui aura cette fois des interprètes d'un incontestable mérite: M^{me} Marie Soll (rôle de Thérèse), M. Lamy (Cargougnol), M. Labranche (Bidard) et M. Leprin (Tardivel).

La semaine dernière, à l'occasion du Mardi-Gras, les artistes de drame ont joué ici le *Maître de Forges* devant une salle demiplaine, grâce à l'envahissement des petites places. Cette œuvre, donnée pour la clôture du carnaval, n'était guère de circonstance. Quoique assez bien interprétée, elle a généralement moins plu que lors de sa première apparition sur notre scène, il y a environ dix mois, avec la troupe parisienne E. Simon.

Constatons que le public saumurois ne cesse de montrer une préférence marquée,

presque de l'enthousiasme, pour le genre lyrique: grand-opéra, opéra-comique et surtout opérette; aussi, comme toujours, un auditoire nombreux assistait-il, lundi, à la représentation des *Noces de Jeannette* et du *Caïd*, où nos artistes ont mis en relief les brillantes qualités qui les distinguent.

Dans la première pièce, M^{lle} Dorian a été une ravissante Jeannette. Elle a joué ce joli rôle avec une grâce, une candeur et une ingénuité charmantes. Comme cantatrice, elle s'est fait justement applaudir à plusieurs reprises. Ses premiers couplets, ceux de l'aiguille: « Cours, mon aiguille dans la laine », la valse: « Les voilà, ces meubles joyeux », l'air vocalisé: « Voix légère, chanson passagère », tous ses morceaux, enfin, ont été dits de façon à conquérir les suffrages. Il est vrai que la jeune et aimable Jeannette, avant d'être mariée à Jean, était depuis près de cinq mois l'épousée de notre public.

M. Dechesne, doué d'une voix solide, puissante et métallique dans le médium avec de fort belles notes dans les régions élevées, a bien chanté le rôle de Jean. Notre baryton peut, à bon droit, revendiquer sa part de succès dans le délicieux opéra de Victor Massé.

Le *Caïd*, qui venait ensuite, n'avait pas été représenté sur notre scène depuis près de onze ans, au moment des courses de 1874, sous la direction Chantilly. Le rôle de Virginie fut tenu à cette époque par une cantatrice de talent, M^{me} Varez, qui avait joué ici même, les jours précédents, avec le ténor Bertin, aujourd'hui à l'Opéra-Comique, l'*Ombre* et le *Domino noir*.

Pour bien des spectateurs de la représentation de lundi, le *Caïd* était donc presque une nouveauté, bien qu'elle soit âgée de sept lustres et qu'elle ait eu pour créateurs M^{me} Ugalde, Hermann-Léon et de Sainte-Foy.

La partition de M. Ambroise Thomas a moins vieilli que le livret puéril qui l'accompagne. Ces mélodies ont conservé des allures délibérées, des gaietés de fillettes courant à travers les prés. Le *Caïd* est-il un pastiche volontaire de la musique italienne? On l'a dit et nous partageons cette opinion, qui est très-réputée.

Quoi qu'il en soit, cette musique alerte, gaie, colorée, a été traduite d'une façon charmante par les artistes angevins.

M^{lle} Dorian s'est fait remarquer, suivant son habitude, par l'élégance du phrasé, la pureté du style et le fini des vocalises. La sémiante modiste Virginie a joué et roucoulé admirablement.

Les beaux hommes manquent quelquefois, parmi les basses chantantes, pour tenir l'emploi du tambour-major du *Caïd*; c'est sans doute une des principales causes qui empêchent d'admirer plus fréquemment ce bijou de la musique facile. M. Neveu convenait on ne peut mieux pour ce rôle de gigantesque militaire, où il a été superbe; son jeu et sa belle voix ont été, comme toujours, des mieux appréciés. M. Cadeau, qui avait coiffé le bérêt rouge du Gascon Birotteau, a fait preuve de talent comme chanteur et comédien. M. Lamy jouait le rôle d'Ali-Bajou; sa tournure, ses manières, sa physionomie et sa voix d'enuque eussent apaisé la jalousie du plus défiant des sultans; il a été très-divertissant et a obtenu un réel succès. Enfin, M. Bastin est un caïd modèle et la gentille M^{me} Dupouy une séduisante Fatma.

L'orchestre, composé on le sait des principaux solistes du théâtre d'Angers et de l'Association artistique, toujours supérieurement dirigé par M. Gustave Lelong, a mérité de nouveau tous les éloges.

Puisque nous parlons du *Caïd*, que l'on nous permette de citer une anecdote qui date des premières représentations à Paris de l'œuvre de Thomas Sauvage et d'Ambroise Thomas.

C'était en 1849, l'émeute n'était pas encore complètement étouffée. A chaque instant elle grondait dans la rue. C'étaient des alertes continuelles. Alors on battait le rappel et la garde nationale prenait les armes.

Or, les tambours, les fameux tambours à la tête desquels le tambour-major du *Caïd* faisait si brillamment son entrée au premier acte, étaient des tambours de la garde nationale. Il y en avait six. Un soir, peu avant la représentation, la garde nationale est convoquée. Plus de tambours. Que faire? On court partout, et on finit, à force de suppliques, par en ramener un d'un poste voisin. Un seul! Mais il fallut s'en contenter. Hermann-Léon entra non moins triompha-

lement qu'à l'ordinaire, brandissant son bâton à la tête de son unique tambour!

Les tambours d'aujourd'hui sont des tambours de la ligne; en province, on peut avoir recours, parfois, à ceux des sapeurs-pompiers.

Faits divers.

LES SONNERIES DE CLOCHES.

Le maire de Bernex ayant fait sonner les cloches pour l'enterrement d'un protestant, l'Union savoisienne raconte en ces termes ce qui s'en est suivi:

« Après le fait illégal commis par le maire de Bernex, le 9 janvier, M. le curé a immédiatement informé M^{gr} l'évêque d'Annecy de ce qui venait de se passer. Le 15, Monseigneur a rendu une ordonnance interdisant la sonnerie des cloches dans cette paroisse pour un temps indéterminé. Cette ordonnance a été mise aussitôt à exécution. M. le maire de Bernex, apprenant l'interdit des cloches, a signé et remis à M. le curé une déclaration où l'on peut lire:

« Que croyant, sur de perfides conseils, que les cloches étaient sécularisées comme les cimetières, il a fait sonner une seule cloche pour cette sépulture; qu'après avoir été mieux informé, et après avoir constaté la triste impression produite par ledit fait sur le peuple, il déplore amèrement la sonnerie faite, et qu'il regrette beaucoup la peine ainsi causée à son curé et à son évêque. »

Cette déclaration, signée par le maire de Bernex, a été envoyée aussitôt à l'évêché, avec une demande de levée de l'interdit. Monseigneur a accueilli cette demande, a levé l'interdit et n'a donné aucune publicité à l'ordonnance qu'il avait rendue, et qui était déjà imprimée.

M. le préfet avait été informé de cet abus de pouvoir du maire de Bernex; le même jour, et nous tenons de la félicité de cet acte, il adressait à MM. les maires du département une circulaire qui les invite à ne prendre, de leur propre initiative, aucune disposition pour des sonneries civiles, sans avoir préalablement consulté le préfet ou le sous-préfet de l'arrondissement. »

Un suicide étrange vient d'avoir lieu à Yvetot.

Une laitière, la femme L..., s'est noyée volontairement dans une mare, parce qu'elle était assignée devant le tribunal, afin de répondre à un procès-verbal de falsification de lait. Déjà, la veille, elle avait tenté de se pendre et en avait été empêchée par son mari.

CONSEILS ET RECETTES.

Les arbres improductifs reprennent leur production lorsqu'ils ont été serrés avec un petit fil de fer à ras de terre, à la naissance de la tige; cette ligature suffit pour faire pousser le chevelu qui manquait, la rouille qui se formera après le fil de fer le fera rompre en temps voulu.

Nous recommandons tout particulièrement les légumes conservés au naturel, et préparés par la maison Bouvais-Flon, de Nantes, tout spécialement par l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur. — Ces légumes sont suffisamment cuits; il suffit de les faire égoutter, sauter au beurre et assaisonner à sa convenance (on les durcirait en les faisant cuire).

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 28 février:

TEXTE. — La Coubbola, près de Palerme, par M. G. Lafayo. — La Pêche à la ligne chez les Chinois, par M. Imbault-Huart. — Paris qui travaille, par M. Paul Lafitte. — Les Sculptures de Gavr'Inis, par M. A. Bertrand, de l'Institut.

GRAVURES. — La Coubbola. — Le célèbre pêcheur à la ligne Yen Tsau-ling. — Th. Rousseau et J.-F. Millet, bas-relief. — Maisons industrielles du faubourg Saint-Antoine, d'après un dessin de M. Armengaud aîné. — Vénus, Mars et Uranus en 1885. — Cancans, croquis par Topffer.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 2 mars 1885,

1^{re} représentation de

TROIS FEMMES POUR UN MARI

Comédie-bouffe nouvelle, en 3 actes, par Grenet-Dancourt.

Distribution:

M. Carindol	MM. Labranche.
Dubochard	Lamy.
Raoul	Leprin.
André	Recurt.
Dardenbois	Allain.
Master Boxoon	Moullien.
L'adjoin	Allemand.
M ^{me} Bassinet	M ^{mes} Cantrelle.
M ^{me} Carindol	Allain.
Pigeonnette	Marie Soll.
Euphémie Bassinet	Savigny.
Juliette Carindol	Jazon.
Miss Victoria	Estéane Naris.
Françoise	E. Recurt.
Baptiste, jardinier	M. Asmire.

Le spectacle sera terminé par:

LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte, de Philippe Gille, musique de J. Costé.

Distribution:

Pierre Cargougnol	MM. Lamy.
Bidard	Labranche.
Tardivel	Leprin.
Thérèse Valbrezègue	M ^{me} Marie Soll.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 28 février.

Une Tasse de Thé, comédie en 1 acte.
LAKMÉ, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes.

Dimanche 1^{er} mars.

Les Noces de Jeannette, opéra-comique en 1 acte, musique de Massé.
Le Caïd, opéra-bouffe en 2 actes, paroles de Sauvage, musique d'Ambroise Thomas.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 1^{er} mars.

Le MAITRE de FORGES, pièce en 5 actes, de Georges Ohnet.

BOURSE DE PARIS.

DU 27 FÉVRIER 1885.

Rente 3 0/0	81 40
Rente 3 0/0 amortissable	82 97
Rente 4 1/2	107 25
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 55
Obligations du Trésor	508 50

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 205. — Le mardi gras. Horrible cauchemar de M. Andrieux. Les Compagnons du silence. Un enterrement le lundi gras. Le cocher poète rouge. Les républicaines Picot et Barberousse. La liberté de l'affichage.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Abonnements: FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro: 10 cent.

SOMMAIRE DU N^o DE MARS. — Dictons populaires. Calendrier. Prognostics du temps pour le mois de mars. Les travaux à faire en mars. Les privilèges du mois de mars. Les merles de Nicolla. Le malheur apprend à connaître ses vrais amis. Le grand prédicateur de Paris: le P. Monsabré. Le meilleur de passe-partout. A quoi tient la bonne humeur? On dit. Le petit Médor. Deux quéteurs. Le rocher et le petit caillou. Le patron du travail. Tempérance et Carême. Duel à la réclame. Vitesse d'un pigeon voyageur. Cent ans soldat. Le médecin de la famille (deux articles). Recettes pour tous.

ILLUSTRATION. — Un portrait: Le P. Monsabré. Huit gravures diverses.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire, au Rédacteur en chef, M. Gabriel AL-CYON, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42,
Et de M^e FOUCHÉ, notaire à St-Georges-des-Sept-Voies.

VENTE

En quatre lots,
De Biens de Mineur
Consistant en :

DEUX MAISONS
d'habitation
AVEC DÉPENDANCES

Deux Moulins à vent, Terres, Vignes et Bois

Le tout situé communes de Grezillé et de St-Georges-des-Sept-Voies, dépendant de la succession de M. Priou-Demeure.

Commune de Grezillé.
1^{er} Lot.

Une maison d'habitation et dépendances, verger, terre, jardin et vigne, le tout situé au Sablon, d'une contenance totale de quatre hectares cinquante-six ares sept centiares.

Mise à prix, douze mille francs, ci..... 12.000

2^e Lot.

Une autre maison d'habitation et dépendances, au Sablon, cour, caves, jardin, verger, terres et vignes, d'une contenance totale de neuf hectares quarante-huit ares.

Mise à prix, vingt-trois mille francs, ci..... 23.000

3^e Lot.

1^{er} Un moulin à vent, situé au Moulin-Tracas, avec maison, cour, bois, terres et vignes;

2^e Un autre moulin à vent, situé au Moulin-de-la-Fosse, avec maison, cave, cour, terres et vignes.

Le tout d'une contenance de six hectares dix-huit ares cinq centiares.

Mise à prix, quinze mille francs, ci..... 15.000

4^e Lot.

Communes de Grezillé et de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Diverses parcelles de terres, vignes, bois, landes, friches, situées communes de Grezillé et de Saint-Georges-des-Sept-Voies, d'une contenance totale de huit hectares quinze ares trente-deux centiares.

Mise à prix, vingt et un mille francs, ci..... 21.000

Total des mises à prix, soixante-onze mille fr., ci. 71.000

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, le Mercredi 4 Mars 1885, à une heure de l'après-midi.

S'adresser, pour renseignements :

- 1^{er} A M^e LE RAY, avoué à Saumur, n° 42, rue du Marché-Noir;
- 2^e A M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Pour insertion sommaire :

V. LE RAY.

A LOUER

Une PETITE CAMPAGNE, sur les bords de l'Authion, aux Rives, commune de Saint-Martin-de-la-Placo, avec JARDIN planté d'arbres fruitiers. Pêche agréable.

S'adresser à M^e GAUTHIER, notaire à Saumur. (131)

A VENDRE

Un JARDIN avec PAVILLON, puits et pompe, situé au Bois-Brard, commune de Saint-Florent.

S'adresser à M^e GAUTHIER, notaire.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication,

Le dimanche 8 mars 1885, à midi.

24 ares 30 centiares

DE TERRAIN

Propre à bâtir,

Situés au canton des Bretonnières, commune de Bagneux,

Exploités par la veuve Viau.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UN PRÉ

Contenant 2 hectares environ,

Planté de 300 peupliers,

Au Pont-Fouchard, com^e de Saumur.

S'adresser à M. TAVEAU, expert-géomètre au Pont-Fouchard, ou à M^e PINAULT, notaire. (174)

Étude de M^e GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le Dimanche 1^{er} Mars 1885,

à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTHIER, notaire,

Une Maison

Située à Saumur, rue Verte, n° 2,

Avec cour, remise et vastes servitudes

ET

UN JARDIN

Clos de murs,

Situé à Saumur, rue St-Lazare, en face la gare de la Vendée,

Et contenant environ cinq ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTHIER, notaire, ou à M. Charles FOURNÉE, propriétaire à Bagneux. (91)

Étude de M^e AUGÉ, notaire à Cholet.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

A Cholet, en l'étude de M^e AUGÉ, notaire, le samedi 7 mars 1885, à une heure,

LES MÉTAIRIES

DE LA

LOUISIÈRE & DE BOUTILLY

Se joignant,

Situées communes de Beaulieu et Chambroutet, près la ville de Bressuire.

1^{er} Lot.

Métairie de la Louisière, avec maison de maître et dépendances, contenant 24 hectares 20 ares; Sur la mise à prix de. 45.000 fr.

2^e Lot.

Une portion divisée de la métairie de Boutilly, exploitée par le sieur Devaud, contenant 27 hectares 45 ares 38 centiares environ; Sur la mise à prix de. 35.000

3^e Lot.

Une autre portion divisée de la métairie de Boutilly, exploitée par le sieur Berthelot, contenant 31 hectares 77 ares 78 centiares environ; Sur la mise à prix de. 35.000

Total des mises à prix. 115.000 fr.

Voir, pour plus amples renseignements, les placards affichés.

S'adresser, pour visiter les biens, aux fermiers qui les exploitent, et, pour tous renseignements, à M^e AUGÉ, notaire, dépositaire des plans et des titres de propriété. (162)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE BEAU

CLOS des GRAVELLES

Commune de Bagneux.

Bâtiments et 2 hectares 75 ares d'excellente vigne. Vin de 1^{er} choix.

II.

A VENDRE

FERME DE LA MELLE

Commune de Villeberrier.

Bâtiments et 4 hectares 96 ares de terre. Revenu : 975 francs.

III.

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

REMISE à deux voitures, greniers, écurie et belle cave, rue de la Grise, impasse de l'hôtel d'Anjou.

IV.

A VENDRE

MAISON

A BEAULIEU,

Sur le bord de la grande route. S'adresser, pour le tout, à M^e BRAC, notaire. (114)

A LOUER

Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BURBAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

VERRERIES DE BLANZY

Dépôt de SAUMUR

Quai Saint-Nicolas.

BOUTEILLES de toutes formes et toutes contenance : Champenoises renforcées, Champenoises ordinaires, Bordelaises, Parisiennes, Litres verre clair pour liqueurs, etc., etc.

Prix très-modérés.

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES

Double renforcées, 80 centilitres

S'adresser à M. Charles JADRAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (127)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays. Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le lundi 2 mars 1885, à une heure après midi.

A Saumur, rue Brault, n° 22, au domicile de M. CHARNOD, ancien menuisier.

Il sera vendu :

Vaisselle, batterie de cuisine, verrerie, bouteilles vides, échelles, établis et outils de menuisier;

Buffet, commode à dessus de marbre, secrétaire dessus de marbre, tables, chaises, pendules, cadres;

Bois de lit, matelas, pailasse, traversins, couvre-pieds, draps, édredons et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

Une importante Compagnie d'assurances sur la Vie humaine et contre les Accidents demande des hommes honorables et actifs qui désireraient s'occuper de ces opérations.

S'adresser au bureau du journal.

UNE DEMOISELLE musicienne demande une place comme dame de compagnie, ou à entrer comme caissière dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, rue Saint-Jean, demande une bonne apprêteuse pour les Modes. (171)

UN HOMME sérieux et de confiance demande du travail, le samedi et le dimanche excepté, ou pour quelques heures seulement.

S'adresser au bureau du journal.

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.

15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LULLIER, à la Fuie, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cusif.

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS SAUMUR

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagiste.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.